# Question :

N'arrive pas à se connecter, tente avec le login sur publications-droit et pas celui de [www.droitpraticine.ch](http://www.droitpraticine.ch/) Vérifier si il a un compte sur droitpraticien soit dans la console admin wordpress ou dans la base de données si pas sur.

## Réponse :

Il semble que vous n'ayez pas de compte actif sur le site <http://www.droitpraticien.ch>Vous avez accès à certaines catégories des "arrêts principaux résumés" si vous êtes inscrit à la newslettter NLRCAS mais les autres arrêts ne sont consultable qu'avec un compte utilisateur sur le site. Pour y accéder vous devez entrer votre adresse email avec laquelle vous vous êtes inscrit à la newsletter.

Les catégories consultables: **Assurances sociales, Contrat d'assurance, Responsabilité civile.** *Si vous avez acheté le livre "Le droit pour le praticien 2012/2013" un code d'accès est indiqué sur la couverture.* Celui-ci vous permet de créer un compte sur le site.

Il vous suffit d'aller sur la page d'accueil du site et d'introduire le code d'accès sous puis de suivre les étapes indiquées. La prochaine édition du livre "Le droit pour le praticien" sortira courant novembre et donnera accès au site jusque à la fin de l'année 2015.

[www.droitpraticine.ch](http://www.droitpraticine.ch/)

### Réponse :

Les codes d'accès Les codes d'accès provenant de l'édition 2011/2012 du livre ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2013, votre compte est désormais désactivé et peut être réactivé grâce à un nouveau code d'accès indiqué sur la nouvelle édition "Le droit pour le praticien 2012/2013". Les compte utilisateurs sur le site droitpraticien.ch sont valables jusqu'au 31 décembre 2013. Les compte pourront être réactivés dès le 1er janvier grâce à un nouveau code d'accès indiqué sur la nouvelle édition "Le droit pour le praticien 2012/2013". Question au sujet de la newsletter hebdomadaire envoyé tous les lundis à beaucoup de non inscrit, pour faire de la pub.

Les codes d'accès Les codes d'accès provenant de l'édition 2011/2012 du livre ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2013, votre compte est désormais désactivé et peut être réactivé grâce à un nouveau code d'accès indiqué sur la nouvelle édition "Le droit pour le praticien 2012/2013". Les compte utilisateurs sur le site droitpraticien.ch sont valables jusqu'au 31 décembre 2013. Les compte pourront être réactivés dès le 1er janvier grâce à un nouveau code d'accès indiqué sur la nouvelle édition "Le droit pour le praticien 2012/2013".

**Question :**

Comment s'inscrire sur le site pour avoir accès aux contenus ? Question au sujet de la newsletter hebdomadaire envoyé tous les lundis à beaucoup de non inscrit, pour faire de la pub.